



D.2018.07.11.10.2

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU SYNDICAT MIXTE DES TRANSPORTS EN COMMUN  
DE L'AGGLOMERATION TOULOUSAINE**

Séance du 11 Juillet 2018

**10 - COMMUNICATION**

**10.2 - Partenariat et convention entre Tisséo Collectivités et l'association Surfaces organisatrice du programme photographique de la Résidence 1+2. Approbation et autorisation de signer la convention n° 2018-1048**

L'an deux mille dix-huit, le onze juillet à Toulouse Métropole, le Syndicat Mixte des Transports en Commun de l'Agglomération Toulousaine, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Jean-Michel LATTES, Président du Syndicat Mixte.

|                           | PRESENTS | POUVOIR                              | ABSENTS<br>EXCUSES   |
|---------------------------|----------|--------------------------------------|----------------------|
| <b>TOULOUSE METROPOLE</b> |          |                                      |                      |
| ANDRÉ Gérard              | X        |                                      |                      |
| AUJOULAT Michel           | X        |                                      |                      |
| BRIAND Sacha              | X        |                                      |                      |
| CARNEIRO Grégoire         | X        |                                      |                      |
| CHOLLET François          | X        |                                      |                      |
| DEL BORRELLO Marc         | X        |                                      |                      |
| GRASS Francis             | X        |                                      |                      |
| KELLER Bernard            | X        | X (M.Grass à/c du point 7)           |                      |
| LAGLEIZE Jean-Luc         |          | X (Mme Marti jusqu'au point 1.1)     | X (à/c du point 2.1) |
| LATTES Jean-Michel        | X        |                                      |                      |
| MARTI Marthe              | X        | X (M. Del Borrello à/c du point 2.1) |                      |
| MOUDENC Jean-Luc          | X        |                                      |                      |
| TRAUTMANN Pierre          |          | X (M. Briand)                        |                      |
| TRAVAIL-MICHELET Karine   | X        |                                      |                      |
| <b>SICOVAL</b>            |          |                                      |                      |
| AREVALO Henri             | X        |                                      |                      |
| LAFON Arnaud              |          |                                      | X                    |
| <b>SITPRT</b>             |          |                                      |                      |
| BACOU Denis               | X        |                                      |                      |
| GUYOT Philippe            |          | X (M. Bacou)                         |                      |
| <b>MURETAIN AGGLO</b>     |          |                                      |                      |
| ROUCHON Adeline           | X        |                                      |                      |
| SUAUD Thierry             | X        |                                      |                      |

Monsieur le Président expose que dans le cadre du programme photographique Résidence 1+2, quatre photographes, SMITH, Camille Carbonaro, Prune Phi et Hélène Bellenger sont exposés à la galerie Barrès-Rivet à Toulouse (12 octobre-30 novembre 2018), aux Abattoirs (13 octobre 2018) et au Quai des Arts à Cugnaux (08 novembre-22 décembre 2018). En vue de valoriser la manifestation et ses accès en transports en commun auprès du grand public, il a été envisagé d'établir un partenariat entre l'association Surfaces et Tisséo Collectivités.

Il convient dès lors d'établir une convention fixant les modalités de mise en œuvre de ce partenariat ainsi que les engagements réciproques de chaque partie.

Aussi, Tisséo Collectivités s'engage à assurer (...) :

- **la diffusion d'un message sonore sur le réseau métro Tisséo**

**COUT NUL**

Tisséo Collectivités s'engage à autoriser la diffusion d'une annonce sonore sur les lignes A et B du réseau Métro du 5 au 19 octobre 2018. Dans ce cadre, l'association Surfaces s'engage à assurer la réalisation d'un spot audio (par le prestataire de son choix) et la prise en charge des frais liés à la duplication du message.

Le texte de l'annonce sonore devra impérativement être validé par Tisséo Collectivités avant son enregistrement et renseigner les usagers sur l'accès en transports en commun à la manifestation.

- **la mise à disposition de titres de transport**

**NON-RECETTE : 1 072€ TTC**

Afin de faciliter le déplacement des artistes et des membres de l'association, Tisséo Collectivités s'engage à mettre à la disposition de l'association 80 titres 10 déplacements.

En contrepartie, l'association Surfaces s'engage à assurer (...) :

- la visibilité du logo de Tisséo Collectivités sur l'ensemble des supports de communication de la manifestation ;
- la mise à disposition des fichiers des 4 photographies issues de l'édition 2018 de la Résidence 1+2 (mention obligatoire du © du photographe concerné et de la mention : « Résidence 1+2/Toulouse). Utilisations limitées à des espaces sans achat d'espace (publicité exclue) ;
- la mise à disposition pour Tisséo Collectivités de 10 exemplaires du coffret d'ouvrages (collection Toulouse) publié aux éditions Filigranes ;
- la mise en place d'une visite guidée de l'exposition de la Résidence 1+2 à la galerie Barrès-Rivet à Toulouse et au Quai des Arts à Cugnaux en octobre-novembre-décembre 2018 en présence du directeur artistique de la Résidence 1+2 le samedi 1<sup>er</sup> décembre 2018.

La convention prendra effet à compter de sa signature par la dernière partie et prendra fin au plus tard le 2 décembre 2018 au plus tard.

Il est proposé au Comité Syndical d'approuver les termes de cette convention et d'autoriser le Président à signer cette dernière.

\* \*  
\*

|                                                                                                                                                                         |
|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Accusé de réception en préfecture<br>031-253100986-20180716-20180711-10-2D-<br>DE<br>Date de télétransmission : 16/07/2018<br>Date de réception préfecture : 16/07/2018 |
|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|

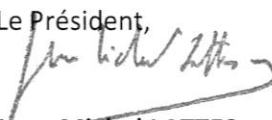
Le Comité Syndical :  
Entendu l'exposé de Monsieur le Président,  
Après en avoir délibéré et à l'unanimité des votants :

**ARTICLE 1 : APPROUVE** les termes de la convention de partenariat avec l'association Surfaces.

**ARTICLE 2 : AUTORISE** le Président à signer la convention avec l'association Surfaces.

**ARTICLE 3 : DIT** que la présente délibération sera transmise à Monsieur le Préfet pour contrôle de légalité.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus,  
Pour extrait conforme,  
Le Président,



Jean-Michel LATTES

**CONVENTION DE PARTENARIAT**  
**n° 2018-1048**

ENTRE

**LE SYNDICAT MIXTE DES TRANSPORTS EN COMMUN DE L'AGGLOMERATION TOULOUSAINE** dont le siège social est situé 7, esplanade Compans Caffarelli BP 11120 31011 TOULOUSE Cedex 6, représenté par son Président Monsieur Jean-Michel LATTES dûment habilité à signer la présente, par délibération n° 2018.07.11. 10.2 du 11 Juillet 2018,

**Ci-après désigné « Tisséo Collectivités »**

ET

**ASSOCIATION SURFACES** situé 4, rue de la Balance, 31000 Toulouse représentée par son Président Monsieur Philippe Guionie, Président dûment habilité à signer la présente,

**Ci-après dénommée « ASSOCIATION SURFACES »**

Il est convenu ce qui suit :

**PREAMBULE**

Dans le cadre du programme photographique Résidence 1+2, quatre photographes, SMITH, Camille Carbonaro, Prune Phi et Hélène Bellenger sont exposés à la galerie Barrès-Rivet à Toulouse (12 octobre-30 novembre 2018), aux Abattoirs (13 octobre 2018) et au Quai des Arts à Cugnaux (08 novembre-22 décembre 2018). En vue de valoriser la manifestation et ses accès en transports en commun auprès du grand public, il a été envisagé d'établir un partenariat entre l'association Surfaces et Tisséo Collectivités.

**ARTICLE 1 - OBJET**

La présente convention a pour objet de définir les engagements réciproques de Tisséo Collectivités et de l'association Surfaces dans le cadre des actions organisées par cette dernière.

**ARTICLE 2 - DIFFUSION D'UN MESSAGE SONORE SUR LE RESEAU METRO TISSEO (LIGNES A ET B)**

Tisséo Collectivités s'engage à autoriser la diffusion d'une annonce sonore sur les lignes A et B du réseau Métro du 5 au 19 octobre 2018. Dans ce cadre, l'association Surfaces s'engage à assurer la réalisation d'un spot audio (par le prestataire de son choix) et la prise en charge des frais liés à la duplication du message.

Le texte de l'annonce sonore devra impérativement être validé par Tisséo Collectivités avant son enregistrement et renseigner les usagers sur l'accès en transports en commun à la manifestation.

**ARTICLE 3 – MISE A DISPOSITION DE TITRES DE TRANSPORT**

Afin de faciliter le déplacement des artistes et des membres de l'association, Tisséo Collectivités s'engage à mettre à la disposition de l'association 80 titres 10 déplacements.

|                                                                                                                                                                         |
|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Accusé de réception en préfecture<br>031-253100986-20180716-20180711-10-2D-<br>DE<br>Date de télétransmission : 16/07/2018<br>Date de réception préfecture : 16/07/2018 |
|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|

**ARTICLE 4 – ENGAGEMENTS DE L'ASSOCIATION SURFACES**

L'association SURFACES s'engage à assurer :

- la visibilité du logo de Tisséo Collectivités sur l'ensemble des supports de communication de la manifestation ;
- la mise à disposition des fichiers des 4 photographies issues de l'édition 2018 de la Résidence 1+2 (mention obligatoire du © du photographe concerné et de la mention : « Résidence 1+2/Toulouse). Utilisations limitées à des espaces sans achat d'espace (publicité exclue) ;
- la mise à disposition pour Tisséo Collectivités de 10 exemplaires du coffret d'ouvrages (collection Toulouse) publié aux éditions Filigranes ;
- la mise en place d'une visite guidée de l'exposition de la Résidence 1+2 à la galerie Barrès-Rivet à Toulouse et au Quai des Arts à Cugnaux en présence du directeur artistique de la Résidence 1+2 le samedi 1<sup>er</sup> décembre 2018.

**ARTICLE 5 – DUREE**

La présente convention est consentie et acceptée pour la réalisation des manifestations précitées ; elle prendra effet à compter de sa signature par le dernier signataire et prendra fin au plus tard le 2 décembre 2018 sauf cas de résiliation prévue à l'article 7.

**ARTICLE 6 – MODIFICATION DE LA CONVENTION**

Toute modification de la présente convention fera l'objet d'un avenant signé par les parties.

**ARTICLE 7 – RESILIATION DE LA CONVENTION**

Cette convention pourra être résiliée, par l'une ou l'autre partie, en cas de non-respect par l'une des parties des obligations contractées au titre des présentes constaté par acte extra-judiciaire, en cas d'annulation de la manifestation, ou en cas de force majeure.

**ARTICLE 8 – LITIGES**

Les parties conviennent d'épuiser les voies amiables avant de s'en remettre aux tribunaux. Seuls les tribunaux de Toulouse seront compétents.

Fait à Toulouse, en trois exemplaires originaux, le

**Pour Tisséo Collectivités**  
Le Président,

**Pour l'Association Surfaces**  
Le Président,

**Jean-Michel LATTES**

**PHILIPPE GUIONIE**